

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 30/03/2023

*Date d'Affichage : 30/03/2023

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 1

*VOTANTS : 1

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 14 heures le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PLAIGNAUD Vice-Président de la Caisse
des Ecoles. 2^{ème} convocation suite à réunion du 29/03/2023 où absence de quorum.

Était présent : Monsieur Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOULLER,
Madame Typhanie DESPIAU, Madame Isabelle LACOUR,
Madame Marion MAESTRONI et Monsieur Vincent BLANGY.

Absents : Madame Muriel DANQUAH et Monsieur Stéphane CHEPPTTELL

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

**Déli.3 AFFECTATION DE RESULTAT DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES ANNEE 2022**

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
998,31 €uros

DECIDE de reporter le résultat en excédent au compte 002 (excédents antérieurs reportés)
pour 998,31 €uros.

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère
Exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le

Fait à Margency, le 5 avril 2023
Le Président,
Thierry BRUN

